

Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



ASAF NEWS

Annexes aux prescriptions sportives de l'ASAF

Newsletter du 5 mai 2018

Éditée par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF)

Editeur responsable : Bernard HAYEZ, rue de l'Île Dossai 12 à 5300 Sclayn

☎ 085/ 27.14.60 - Fax : 085/31.76.95

Afin de favoriser la participation des amateurs locaux à la Division ACCESS, il a paru judicieux au Conseil d'Administration réuni le 25 avril écoulé, de supprimer, pour cette Division, l'amende de 10 €, prévue pour les concurrents s'engageant tardivement, aux termes de l'Art. 6.4 du R.P. Slalom.

G. REGLEMENT PARTICULIER SLALOM

ART. 6.- PRESCRIPTIONS SPORTIVES

6.4 ENGAGEMENT (Important : voir également Art. 9 du RSG - Chapitre I)

.../...

A l'exception des engagements en division « Access », le montant du droit de participation sera majoré de 10 € (pour cause d'engagement "tardif") en ce qui concerne les concurrents qui ne se seront pas inscrits, au plus tard, l'avant-veille de l'épreuve, à midi.

.../...

Bernard HAYEZ
Président

Katty BARIO
Secrétaire Général